

Ind. 484.03  
Ind. 495.41 mg/nw

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Signature de deux conventions avec les sociétés SEEZAM S.A. et COMPLIX LUXEMBOURG S.A., deux jeunes entreprises innovantes très prometteuses.**

Le Gouvernement du Luxembourg, représenté par le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur Jeannot Krecké, a signé le 29 juillet 2010 deux conventions avec les sociétés SEEZAM et COMPLIX LUXEMBOURG portant sur le financement de leur projet d'entreprise. Le Luxembourg favorise ainsi le développement endogène par la création de jeunes entreprises innovantes.

Les deux sociétés soutenues par le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur proviennent de secteurs d'activités tout à fait différents.

Créée en 2009, SEEZAM propose un service de coffre-fort électronique ([www.seezam.com](http://www.seezam.com)) à destination des particuliers, mais également des entreprises et bientôt de l'e-gouvernement. Son slogan, "Peace of mind through ultra-secured online deposit box", témoigne de la priorité qu'elle consacre à la sécurisation des informations sensibles dont ses utilisateurs veulent se souvenir et/ou qu'ils souhaitent partager en cas d'urgence.

COMPLIX Luxembourg S.A. est un spin off du Centre de Recherche Public Santé qui concentre ses activités sur la découverte et le développement de nouveaux composants thérapeutiques contre les maladies virales et notamment le HIV.

Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur a félicité les créateurs de ces entreprises de leur esprit entrepreneurial et d'innovation.

La politique économique déployée par le Gouvernement tente de conjuguer développement exogène, attractivité du Luxembourg pour les investisseurs extérieurs - et développement endogène - valorisation du potentiel local. Dans ce contexte, la création d'entreprises innovantes est un élément indissociable de la politique de diversification économique.

A travers la loi du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation, le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur a mis en place un nouvel instrument pour encourager le développement des jeunes entreprises innovantes. Cet instrument permet en effet d'accorder une aide financière aux entreprises innovantes n'ayant pas dépassé 6 ans d'existence.

SEEZAM et COMPLIX Luxembourg sont les premières start-up qui tirent profit de cette nouvelle mesure en profitant d'un cofinancement de leur projet d'entreprise qui tourne autour de 50% du besoin de financement. A remarquer que l'aide ne peut en aucun cas dépasser 1 million d'EUR.

En contribuant au financement de ces deux start-up, le Gouvernement démontre sa volonté d'assumer une part de risque dans ce type de projet d'entreprise. "Avec ce nouveau régime d'aide, nous comptons soutenir des projets d'entreprise innovants à un stade précoce, souvent encore jugé trop risqué par les sociétés de capital-à-risque" affirme le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur pour clôturer la conférence de presse.

Luxembourg, le 29 juillet 2010

Communiqué par le Ministre de l'Economie  
et du Commerce extérieur